14e ANNEE. — N° 673 PARAIT LE SAMEDI 22 Janvier 1898

SISTERON JOURNAL

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre francs par an
ETRANGER, le port en sus

BUREAU à SISTERON, rue de l'Horloge, 12
AUG. TURIN, Imprimeur-Gérant
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne..... 0,20
Commerciale (la ligne)..... 0,15
Réclames (la ligne)..... 0,30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré

TIRAGE de ce numéro
1,637 exemplaires

RÉPONSE NETTE

Nous relevons dans l'*Avant-Garde* le paragraphe suivant :

« On attend avec anxiété la décision de M, Bontoux ; abandonné par Méline, nous ne savons s'il conservera sa sinécure d'Avignon, où s'il se portera à Sisteron. En tout cas nous ne *tolèrerons* pas la tangente, qui consiste a prendre un intérim pendant la période électorale. »

Autrement dit en termes clairs, au nom de la liberté individuelle, que nous voulons pour nous (MM. Catusse et Latil fonctionnaires) et pas pour les autres, (M. Bontoux fonctionnaire) et grâce aux influences sur lesquelles M. Latil *croit* pouvoir compter, M. Bontoux sera mis en demeure d'opter entre sa situation et sa candidature.

Nous remercions l'A*vant-Garde* de son naïf aveu, et nous allons calmer ses anxiétés.

M. Bontoux sera *plus que jamais candidat* aux prochaines élections législatives et si M. Latil Louis Xavier, receveur buraliste, Conseiller général, ancien Maire et ses amis, y compris ceux de l'*Avant-Garde*, mettent des empêchements à sa candidature, Monsieur Bontoux en sera quitte pour recouvrer toute sa liberté d'action.

Cette déclaration nette et franche calmera, nous pensons, les perplexités de l'*Arant-Garde*, nous ne saurions garantir par exemple que M. Latil en soit pleinement satisfait.

X.X.

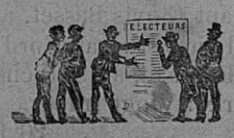

CHRONIQUE ÉLECTORALE

A l'approche des élections la situation se dessine. Pas d'étranger telle est la note dominante.

Les électeurs trop souvent leurrés refusent de courir de gaité de cœur à de nouvelles aventures.

Sachant par expérience, que sans exception les députés exotiques appelés à les représenter leur ont promis monts et merveilles pendant la période électorale, leur ont fait miroiter mille avantages, pour ne plus s'occuper une fois élus des intérêts qui leur avaient été confiés, nos bons villageois, sont bien décidés, à bâtir comme on dit vulgairement avec les pierres de leur pays, à nommer un indigène, qui ayant vécu de leur vie, connaissant leurs besoins, prendra à cœur leurs intérêts et sera constamment en contact avec ses mandants.

Il y a bien à Sisteron une coterie cherchant à remonter ce courant, et à persuader aux intéressés, qu'un élu étranger peut seul faire le bonheur de notre arrondissement, lui apporter la panacée universelle.

Ce sont les mêmes politiciens qui nous valurent Mac-Adaras et toutes les calamites qui s'en suivirent. Connus, ils prêchent dans le désert, leur voix n'a pas d'écho et toute candidature émanant de leur initiative est par avance mort née.

Il est douteux d'ailleurs que la coterie en question, finisse par mettre la main sur un candidat. La réception faite dernièrement au juif Edouard Ignace venu pour sonder le terrain, et qui faillit tourner en conduite de Grenobie, n'étant pas faite pour encourager les amateurs.

Nous devons à la vérité de dire, que le candidat local tenant incontestablement la corde, est M. Bontoux, dont le nom est dans toutes les bouches.

Qui mieux que lui en effet a qualité pour débarasser définitivement l'arrondissement de M. d'Hugues. N'est ce pas lui qui alors que la réaction commençait à relever la tête, a fait flotter de nouveau victorieusement le drapeau républicain dans le canton de La Motte. N'est-ce pas lui qui a coupé court aux arrogances de M. d'Hugues et de ses partisans, se croyant déjà en pays conquis. N'est-ce pas lui qui a rendu l'espérance à tous les cœurs républicains, et aujourd'hui qu'il s'agit de recueillir les fruits de cette victoire, M. Bontoux cèderait le pas à un étranger quelconque, aurait tiré les marrons du feu pour un autre. Nous ne croyons pas pour notre compte à tant d'ingratitude de la part des électeurs.

Puis les services rendus à l'arrondissement par M. Bontoux alors qu'il était député ne sont-ils pas encore présents à la mémoire de tous. Si on a fait quelque chose dans notre malheureux pays, n'est-ce pas alors que M. Bontoux avait l'honneur de nous représenter à l'assemblée législative. C'est de l'histoire que nous écrivons, et il y aurait manque de bonne foi à le contester.

Et a-t-on quelque chose à reprocher à M. Bontoux au point de vue politique. N'a-t-il pas toujours marché à l'avant garde du parti républicain Bas-Alpin.

M. le Docteur Robert n'ayant pas, nous assure-t-on, l'intention de se présenter, la lutte restera probablement circonscrite entre le Conseiller général de La Motte et M. d'Hugues.

Le député actuel de Sisteron installé au chef-lieu d'arrondissement, rayonne dans toutes les communes pour réchauffer le zèle de ses amis de moins en moins nombreux. Depuis l'élection de La Motte, M. d'Hugues a du plomb dans l'aile et sa blessure ne se cicatrise pas. Battu à une écrasante majorité dans son propre pays, il n'est plus guère aujourd'hui candidat que pour la forme, espérant comme le pendu, que la corde casse, c'est-à-dire que les divisions du parti républicains lui permettent, comme il y a quatre ans, de passer entre les mailles. Nous espérons bien qu'en présence de l'ennemi commun, elles ne se produiront pas.

M. Bontoux va de son côté bientôt se mettre en campagne, nul doute qu'il ne décroche facilement la timbale.

Nous apprenons au dernier moment que le maquignon Latil Louis Xavier, venant en ligne directe de Lyon, exposera sur le marché lundi 24 du courant jour de la foire de Saint-Antoine, un superbe lot de candidats, flambant neufs, dont un certain *Catusse*, qu'il placerait volontiers dans l'arrondissement de Sisteron.

Ce négociant en candidats, tiendra également à la disposition des électeurs, un vieux stock d'hommes politiques, dont il fut le propagandiste, parmi lesquels, Bontoux, Mac-Adaras, Marcel, etc... Qu'on se le dise ! ! !

* * *

Le jeune barbichon qui vaticine dans l'*Avant-Garde* et dépose son bafouillage le long des colonnes du *Petit Provençal*, prend le Pirée pour un homme et votre serviteur JEAN DE L'ADRECH pour le directeur du *Sisteron-Journal*.

Cette erreur lui fait accoler à notre nom une parenthèse d'un gout douteux mais qui indique la piètre éducation de ce grossier personnage.

Nous ne le suivrons pas dans cette voie. Chacun porte ses infirmités selon son goût ; les uns sur le dos, les autres sur la tête. Nous avons, du reste, mieux à faire qu'à découvrir et mettre en relief les appendices dont pourrait être orné ce joli monsieur.

JEAN DE L'ADRECH.

CHRONIQUE LOCALE
ET RÉGIONALE
SISTERON

Avis. — La période électorale pouvant être considérée comme ouverte, nous tenons a déclarer dès aujourd'hui que, tout en prenant, comme directeur-gérant, la responsabilité entière des articles signés ou non signés qui parraîtront dans le *Sisteron-Journal*, nous ne pouvont cependant pas faire notres les articles émanant de nos divers collaborateurs. Ceux-ci, du reste, n'ont pas l'habitude de se cacher et on les trouveras toujours derrière le pseudonyme que la fantaisie où des motifs particuliers leur ont fait prendre. Ceci dit, une fois pour toutes, nous attendons de pied ferme les attaques de nos adversaires.

A. TURIN.

Société de Prevoyance. — Dimanche dernier a eu lieu dans le local de la société, la nomination du nouveau bureau. La séance était présidée par M. François, Sous-Préfet de Sisteron, qui a fait un brillant discours sur l'historique de la mutualité et les divers avantages qui en résultent.

M. Latil, ex-maire de Sisteron et président de la société: a donné sa démission et il a été procédé immédiatement à la nomination de son successeur.

Le résultat du scrutin n'a pas été ce qu'attendait maitre Latil, qui voit son partit se désagreger de jour en jour. Le dépouillement à été favorable au citoyen Eugène Roa, qui a été élu président à une forte majorité, et a remercié ainsi ses électeurs :

CHERS CAMARADES,

« Je vous remercie de la confiance que vous venez de me témoigner. Je ferai mon possible pour la mériter. Je ne me dissimule pas les difficultés de ma nouvelle tache, mais notre œuvre étant celle de la fraternité et de la solidarité, je compte, pour la memer à bien, sur le zèle de l'administration, sur les bienveillants conseils de M. le Sous-Préfet, ainsi que sur ceux de mon prédécesseur»

Tirage au sort. — Aujourd'hui ont lieu, dans notre ville, sous la présidence de M. le Sous-Préfet, les opérations du tirage au sort pour le canton de Sisteron 49 conscrits y prendront part, dont 32 appartenant à la ville.

Chasse. — La fermeture de la chasse dans le département des Basses-Alpes, aura lieu le 30 Janvier, au soir.

Foire. — Lundi se tiendra à Sisteron la foire dite de Saint-Antoine, la première et plus importante de l'année, par la nature et le nombre des transactions opérées a propos du *cher ange* chanté par le regretté et épicurien Monselet.

La revue de France qui vient d'entrer dans sa troisième année publie, dans son numéro de ce mois une longue et fort curieuse étude de M. Deluns-Montaud, député, sur *Le Félibrige*. Jamais, peut-être les reelles aspirations des méridionaux n'avaient été définies d'une façon aussi précise. Nous avons trouvé, également dans l'article de bien jolies définitions des mœurs et des tendances des diverses provinces du "Midi" et une remarquable critique de l'œuvre.

Dans le même fascicule, le début d'une étude de Jean Bachsisley sur l'évolution de la *Chanson Française*, des poesies de François Fabié et du félibre J. Félicien Court, G. de Colvé des Jardins Henri Petit, etc., ornées d'exquises illustrations,

On trouve la *Revue de France* dans les principales librairies et dans les bibliothèques des gares. Un spécimen est envoyé contre 60 centimes adressés 55, avenue de La Bourdonnais, Paris.

Bijou-Concert. — Ainsi que nous l'avons annoncé, l'inauguration de ce nouvel établissement lyrique, a eu lieu dimanche devant une salle comble. Cette ouverture au pied levé, n'avait pas permis à la Direction de mettre au point certains détails, en somme insignifiants et auxquels il a été remédié depuis.

La troupe est composée d'artistes qui ne sont pas sans valeur. Citons, en première ligne, M. et Mme Chaberty, duettistes très applaudis ; Mlle Mériem chanteuse de genre, étoile de 2me grandeur qui ne fait pas mal son affaire; Mlle Margot, exentrique s'il en fut et ayant un répertoire qu'elle souligne peut-être un peu trop. Mlle Stelma jeune débutante, à du naturel et de la bonne volonté, elle arrivera en persévérant. De nouveaux débuts auront lieu la semaine prochaine. Le samedi et le dimanche seront réservés aux concerts de famille. C'est dire que le programme sera soigneusement espurgé de tout ce qui pourrait choquer les plus chastes oreilles. Les légeres incorrections qui se sont produites dimanche dernier, dans l'organisation hâtive d'une première soirée, ne se produiront plus, grace à la vigilence du régisseur de l'établissement.

© VILLE DE SISTERON

— Le maire rappelle aux contribuables, qu'un dégrèvement des cotes foncières, propriétés non bâties, est accordé pour les côtes n'excédant pas 25 fr. à la part de l'Etat. Des feuilles sont délivrées gratuitement à la mairie, pour ces déclarations qui doivent être faites avant le 2 février.

Le maire rappelle aux possesseurs de chiens, chevaux et voitures, et de vélocipèdes, qu'ils ont à faire une déclaration à la mairie, avant le 31 janvier, sous peine de voir leurs taxes doublées ou triplées.

ÉTAT-CIVIL

du 14 au 22 Janvier 1898

NAISSANCES

MARIAGES

Jaume, Léonie-Marie-Eulalie, Clair Fortuné-Joseph-Henri

NEANT

DÉCÈS

Chaine Désiré François cultiviteur, 71 ans.

Surprise agréable d'un Reporter

Photographié sans le savoir

Nous lisons dans le *Petit Journal* :

L'aventure qui m'arrive est au moins singulière. Je viens d'être photographié sans le savoir. Je ne puis qu'être flatté des conséquences qui en resulteront, car mon image sera désormais unie à celle d'un homme célèbre, un artiste. C'est pendant une conversation que je viens d'avoir avec lui que mon masque a été reproduit pour toujours.

J'étais envoyé par mon journal auprès du photographe bien connu, M. Pierre Petit, rue Cadet à Paris, pour lui demander des explications au sujet d'une lettre par lui écrite. Cette lettre contenait des révélations importantes, qu'il me fallait au plus tôt constoter ce qu'il s'était passé.

Depuis quatre années, M. Pierre Petit, que j'ai toujours vu sur la brèche, sentait ses forces diminuer. Le zèle qu'il apportait à faire prospérer et à perfectionner son art, s'affaiblissait sensiblement, il se sentait malade. Une brodchite chronique profitait chaque année du retour de la mauvaise saison pour lui enlever force et courage. Des pesanteurs d'estomac, des étouffements provoqués certainement par l'ennui d'un mal qui le minait, venaient compliquer la situation. En outre, des douleurs arthritiques avaient établi leur siège dans les articulations des genoux et le retenaient souvent éloigné de son cher laboratoire. Il épuisa tous les remèdes connus qui ne lui procurèrent qu'un soulagement momentané.

Un jour, M. P. Petit reçut une brochure qui attira son attention. Cette brochure citait des exemples surprenants de guérisons obtenues par l'emploi des Pilules Pink pour personnes pâles du Dr Williams. Il n'hésita pas une minute et commença aussitôt l'essai de ce médicament si vanté. Quelques jours à peine écoulés, un soulagement extraordinaire survenait dans toui son organisme, la bronchite disparaissait peu à peu, les pesanteurs d'estomac n'existaient plus et les douleurs s'en allaient comme par enchantement Aprés avoir pris quelques bot-es, M. Pierre Petit était complètement rétabli. Dans un élan spontané de reconnaissance, il écrivait ces quelques lignes à M. Gablin.

« Puisque vous publiez des lettres qui viennent vous remercier et vous féliciter sur les résultats obtenus par les Pilules Pink, je tiens à mon tour à venir vous affirmer que, souffrant tous les ans aux premiers froids, de bronchite, étouffements et gonflements d'estomac, vos Pilules Pink m'ont débarrassé en peu de temps de souffrances si pènibles. Grâce à elles, j'espère encore pouvoir opérer moi-même pendant de longues années. Merci encore et toujours. »

PIERRE PETIT.

M. Pierre Petit m'a longuement expliqué sa maladie et comment il fut guéri, ce dont il reste émerveillé et ravi.

Et pendant ce temps, son fils surprenait l'expression de joie peinte sur le visage en photographiant et photographe et interviewer.

Ceux qui feront usage des Pilules Pink en obtiendront les meilleurs résultats. Elles sont efficaces pour l'anémie, la paralysie, ataxie locomotrice, rhumatisme, sciatique, névralgie, danse de Saint-Guy, maux de tête, névroses, scrofules, etc. ; elles sont un régénérateur du sang et un tonique des nerfs. Elles redonnent de belles couleurs aux teints pâles, agissent dans toutes les phases d'affaiblissement chez la femme et produisent sur les hommes une action efficace contre toutes les maladies causées par le surmenage physique et mental et par les excès.

En vente chez tous les pharmaciens, mais on peut se les procurer au dépôt principal, MM. Gablin et Cie (pharmacien de 1re classe) 3, Cité Trévise. Paris, à 3 fr. 50 la boîte ou 17 fr 50 par 6 boîtes franco contre mandat-poste.

MORALE RIMÉE

« Dans le doute, abstiens-toi ! »
Ceci, de nos aïeux, était acte de foi...

De nos jours, au café, quand la soif nous attire,
Parmi mille boissons, nous ne savons vraiment
Où fixer notre choix et rester sans rien dire
Au garçon ébahi de notre hébètement.
« *Dans le doute, abstiens-toi !* »

Répéterions-nous, chacun craignant pour soi
L'usage meurtrier d'un odorant toxique
Qui n'a de qualités que l'anti-hygiénique ;
Mais...
les tem ps sont changés : Proverbe de jadis,
Ton époque est passée, et voici que ton fils.
Aujourd'hui te remplace et nous dicte la loi.
« *Dans le doute, absinth'toi !* »

Tel est le nouveau cri, depuis que l'oxygène
S'est savamment adjoint à l'absinthe indigène
Pour rendre à notre sang appauvri par les [veilles
Ces globules sanguins qui font les joues [vermeilles.
Aussi n'entend-on plus, maintenant à Paris,
Comme partout, d'ailleurs, que répéter ce cri
Acclamé par chacun et fêté par chacune :
« « *Une oxygénée ! une !* »

E. C.

A VENDRE
Pour Cause de Santé
MAGASIN DE CHAUSSURE
S'adresser au Bureau du Journal

REVUE FINANCIÈRE

Paris, 19 Janvier 1898.

Les manifestations de la rue amènent quelques réalisations qui, au début de la séance, entament légérement les cours, mais ceux-ci se relèvent un peu sur la fin ; le 3 o/o après 103.07 finit à 103.12, le 3 1/2 o/o est à 107.35.

Les établissements de crédit conservent presquent toute leur avance Le crédit Foncier s'inscrit à 659 avec la même activité dans les transactions sur ses obligations ; le Comptoir National d'Escompte fait 595, le Crédit Lyonnais 822, la société générale 535 en grande fermeté

L'action Bec Auer se maintient demandée à 800 francs.

On demande à 197 50 l'action Incroyable.

L'épargne semble porter en ce moment son attention sur les obligaïions Saloniques Constantinople Smyrne Cassaba Nouvelle que de bons achats font monter à 285 et 388.

L'action de la Cie des Grandes Ardoisières Angevenines est déjà en plus-value depuis décembre dernier de 40 à 140.

L'action de la sociéte du Home Decor constituée pour la décoration intérieure des appartements est expédiée contre envoi du premier quart de 125 fr. au siège social 173 quai de Jemmapes.

Les réalisations sur les obligations de la Cie de voitures l'Urbaine, a la suite du décés de M. de Lamonta, ont été facilement absorbées, car si le regretté président était le créateur de la Cie, celle-ci est assise sur des bases solides pour être à l'abri de tou mouvement et ses administrateurs sont aussi des ouvriers de la première heure qui continuent les traditions qui ont fait sa réussite. Chemins de Fer Français toujours recherchés.

Cri Unanime

— L'avez-vous entendu, ce cri que l'on [pousse],
Et dont chaque journal est rempli par l'écho
— Je répéte à mon tour : *Le Savon du Congo*
A le plus fin parfum, la plus exquise mousse
D. Langel, au sauonnier Victor Vaissier

A VENDRE OU A CÉDER
en VIAGER

VASTE LOCAL, avec logement en parfait état de construction, pouvant servir à tout commerce.

Au Centre de la Ville

S'adresser au Bureau du Journal

PHILLOXERA
sa destruction radicale par la
PHILLOXERATOXINE
Demander la notice, avec les épreuves à l'appui, au
Syndicat National de destruction du Philloxera
14, *bis rue St-Georges, Paris*

A VENDRE D'OCCASION
UN TREUIL
en très bon état. S'adresser au bureau du Journal ou chez M. GUINDON, Avenue de la Gare.

ON DEMANDE un apprenti à l'Imprimerie du Journal.

A LOUER
de suite

1° Une propriété d'agrément et de rapport, sise au quartier du Thor.

2° En totalité ou en partie une Maison avec magasin, sise à la rue droite.

S'adresser à M. SOULET, rue droite, SISTERON

Etude de Me GASSIER,
AVOCAT-AVOUÉ
SISTERON (Basses-Alpes)
Successeur de Me ESTAYS

VENTE
Sur Saisie Immobilière

Il sera procédé le HUIT MARS mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, à deux heures du soir, à l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Sisteron, à la vente d'un immeuble sis sur la commune de Sisteron (Basses-Alpes).

DÉSIGNATION
de l'Immeuble à Vendre

L'Immeuble à vendre consiste en :

1° MAISON sur caves voutées en pierres, comprenant : rez-de-chaussée et deux étages, mansardes au troisième, d'une superficie de cent quarante-sept mètres ;

2° Remise, hangar, grenier à foin au-dessus, d'une superficie de cinquante-un mètres ;

3° Cour et jardin avec puits et pompe, d'une superficie de deux cent soixante-dix-huit mètres.

Le tout attenant clos de mur en maçonnerie avec grille en fer sur la façade cadastré section F, numéro 265p., sis à Sisteron (Basses-Alpes), à la porte de la ville sur la route de Noyers, en face du champ de foire, confrontant dans son ensemble : du levant la route de Noyers, du Nord Vias et du Midi Louis Fidèle.

Mise à prix : Dix mille francs,
ci..... 10.000 francs.

Cet immeuble a été saisi à la requête du CRÉDIT FONCIER DE FRANCE, société anonyme, ayant, son siège à Paris, rue des Capucines, numéro 19, poursuites et diligences de son gouverneur, pour laquelle domicile est élu à Paris au Siège social, et à Sisteron en l'étude de Me GASSIER, son avoué.

Contre :

La dame Zoé-Baptistine AILLAUD veuve du sieur Antoine CHAUMETON, en son vivant entrepreneur de travaux publics à Sisteron. La dite dame, sans profession, domicilée et demeurant à Marseille rue Fontaine Saint-Lazare numéro 22 ; prise tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mère et tutrice légale de : 1° Marie Louise, 2° Jeanne, 3° Hippolyte, 4° Jules Antoine, 5° Alphonse CHAUMETON, ses enfants mineurs.

Par exploit de ARNAUD, huissier à Marseille, en date du six décembre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, visé, enregistré, et transcrit au bureau des hypothèques de Sisteron, le dix janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-huit. Volume 42, numéro 28.

Il est déclaré conformément aux dispositions de l'article 696 du code de procédure civile, modifié par la loi du 29 mai 1858, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur le dit immeuble pour raison d'hypothèques légales devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de forclusion.

L'Avoué poursuivant,
L. GASSIER.

Enregistré à Sisteron le dix-huit Janvier mil - huit - cent - quatre - vingt-dix-huit, folio 3 case 5. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

signé : CORBEL.

Etude de Me Gaston BEINET,
AVOCAT-AVOUÉ
à SISTERON (Basses Alpes)

VENTE
PAR LICITATION

Il sera procédé le NEUF FEVRIER 1898, jour de Mercredi, à 2 heures du soir, par devant M. FABRE, juge à ce commis, à l'audience des criées du tribunal civil de Sisteron, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles ci-après désignés situés sur le territoire de la commune de Valernes, arrondissement de Sisteron et des communes de Mane et Sigonce, arrondissement de Forcalquier (Basses-Alpes).

PREMIER LOT

Propriété en nature de labour et vigne, sise à Valernes, au lieu dit Grande pièce de champ de vigne, portée au cadastre sous les numéros 902 et 903 de la section A, d'une contenance cadastrale de 2 hectares 30 centiares.

Mise à Prix : Huit Cents francs,
ci . . . . . 800 francs.

DEUXIEME LOT

Propriété en nature de labour et pré, sise à Valernes, au lieu dit Barrari, portée au cadastre sous les numéros 915, 916 de la section A, d'une contenance cadastrale de 84 ares 40 c.

Mise à Prix : Huit Cents francs,
ci . . . . . 800 francs.

TROISIÈME LOT

Propriété en nature de labour et vague sise à Valernes, au lieu dit Barrari, portée au cadastre sous les numéros 909 et 910 de la section A, d'une contenance cadastrale de 31 a. 50 cent.

Mise à prix : Vingt francs,
ci ..... 20 francs.

QUATRIÈME LOT

Propriété en nature de vigne, sise à Valernes lieu dit Saint-Guillaume, portée au cadastre sous le numéro 574 de la section A, d'une contenance cadastrale de 19 ares 20 centiares.

Mise à prix : Vingt francs,
ci . . . . . 20 francs.

CINQUIEME LOT

Propriété en nature de labour, sise sur le territoire de la commune de Sigonce quartier de Claux, confrontant au levant Clovis Basset, au couchant Curel Baptistin, au Nord Gondran Jean-Baptiste, au Sud chemin.

Mise à Prix : Vingt francs,
ci . . . . . 20 francs.

SIXIEME LOT

Maison située dans l'enceinte du village de Mane, portée au cadastre sous le numéro 152 de la section E.

Mise à Prix : Vingt francs,
ci. . . . . 20 francs.

Ces immeubles dépendent de la succession de Joseph-Adon SUBE, propriétaire à Valernes.

La vente en est poursuivie à la requête du sieur Joseph SUBE, propriétaire à Valernes, actuellement à Sigonce, ayant pour avoué Me Gaston BEINET.

Contre : 1° La dame Eugénie MARTIN, veuve du sieur Ludovic SUBE, prise en qualité de mère et tutrice

© VILLE DE SISTERON

légale de Mathilde, Louis, Clovis, Ludovic et Hippolyte Sube, ses enfants mineurs, et en qualité d'usufruitière légale du quart de la succession de son mari Ludovic SUBE, s'il y a lieu;

2° La dame Virginie-Marie SUBE, épouse du sieur Adolphe GUIBAUD, autrefois domicilié à Valernes, actuellement sans domicile ni résidence connus, et le dit GUIBAUD en sa qualité de mari, tous défendeurs défaillants. En vertu d'un jugement de défaut rendu par le tribunal civil de Sisteron le 11 août 1897, enregistré.

Aux clauses et conditions du cahier des charges déposé au greffe du tribunal civil de Sisteron

Sisteron, le 20 Janvier 1898.

Gaston BEINET.

Dûment enregistré.

Tribunal de Commerce de Sisteron

Avis aux Créanciers

Par jugement du dix-neuf janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, le tribunal civil de Sisteron faisant fonction de tribunal de commerce, a déclaré sur sa requête la nommée FOURNIER Jeanne, cafetière à Sisteron, en état de faillite. M. DEMANDOLS juge est nommé juge-commissaire, M. GIRAUD, greffier du tribunal, syndic de la faillite. MM. les créanciers sont convoqués à se réunir au palais de justice le deux janvier, en la salle d'audience, pour examiner la situation et donner leur avis sur la nomination du syndic définitif, ils sont en outre avertis qu'ils peuvent dès maintenant déposer au greffe leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau.

Pour extrait conforme :

Le Commis-Greffier,
PEIGNON.

Etude de Me BERENGUIER,
Notaire à Aubignosc
Canton de Volonne (Basses-Alpes)
Successeur de Me BOREL

VENTE MOBILIÈRE

DIMANCHE TRENTE JANVIER, à neuf heures du matin, à Volonne, devant la maison de feu Julien-André JOSEPH, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, suivant ordonnance de M le Président du Tribunal de Sisteron, rendu sur requête, à la vente aux enchères publiques des meubles, meublants et objets mobiliers, dépendant de la succession de M. Julien André Joseph et consistant en linges, denrées, charrettes, harnais, mule, instruments aratoires, meubles, divers objets mobiliers et divers bijoux or et argent de mince valeur.

Cette vente aura lieu au comptant avec le 5 0/0 en plus du prix d'adjudication.

BERENGUIER.

Étude de Me Gaston BEINET,
AVOCAT-AVOUÉ
SISTERON (Basses-Alpes)

VENTE
SUR SURENCHÈRE

Il sera procédé le HUIT FÉVRIER mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, jour de Mardi, à deux heures du soir, à l'audience des criées du tribunal civil de Sisteron, au palais de justice à Sisteron, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles ci-après désignés, situés sur le territoire de la commune de Venterol, canton de Turriers, arrondissement de Sisteron (Basses-Alpes).

PREMIER LOT

Propriété en nature de vigne appelée Bouchoune, portée au cadastre de la commune de Venterol sous le numéro 904 de la section C.

Mise à Prix : Soixante-seize francs, ci. . . . . 76 francs.

DEUXIÈME LOT

Propriété en nature de labour, appelée le Plan, portée au cadastre sous le numéro 713p. de la section C.

Mise à Prix : Dix-huit francs, ci. . . . . 18 francs.

TROISIÈME LOT

Propriété en nature de terre labourable et vague, appelée Détrés, portée au cadastre sous les numéros 881p., 871p. et 872p. de la section C.

Mise à Prix : Quatre-vingt francs, ci. . . . . 80 francs.

QUATRIÈME LOT

Propriété en nature de terre labourable appelée l'Esternoué, portée au cadastre sous les numéros 1013 et 1014 de la section C.

Mise à Prix : Cent-onze francs, ci . . . . . 111 francs.

CINQUIÈME LOT

Propriété en nature de terre labourable appelée Camelo, portée au cadastre sous le numéro 44 de la section B.

Mise à prix : Soixante-cinq francs, ci. . . . . a. 65 francs.

SIXIÈME LOT

Propriété en nature de labour appelée Meousière, portée au cadastre sous le numéro 242 de la section B.

Mise à prix : Cinquante-neuf francs, ci. . . . . 59 francs.

SEPTIÈME LOT

Propriété en nature de terre labourable appelée Champ long, portée au cadastre sous le numéro 582 de la section C.

Mise à prix : Cent dix-sept francs, ci. . . . . 117 francs.

HUITIÈME LOT

Propriété en nature de terre labourable appelée Coummoudiare, d'une contenance approximative de sept ares quatre-vingt-dix centiares, portée au cadastre sous le numéro 637 de la section C, confrontant du levant Michel François, du Midi Nuiry, du couchant Gros André et du Nord Bouffier Olivier.

Mise à prix : Cinquante-neuf francs, ci . . . . . 59 francs.

NEUVIÈME LOT

Propriété en nature de terre labourable appelée Coummoudiare, d'une contenance approximative de treize ares quatre-vingts centiares, portée au cadastre sous le numéro 650bis de la section C, confrontant du levant vallon, du Midi et du couchant les hoirs Bousquet.

Mise à prix : Cent dix-sept francs, ci. . . . . 117 francs.

DIXIEME LOT

Une propriété en nature de labour et jardin appelé Martinet et l'Adrech, portée au cadastre sous les numéros 814 et 813 de la section C.

Mise à prix : Trois cent quatre-vingt-cinq francs, ci . . 385 francs.

ONZIÈME LOT

1° Un septième d'un four à pain appelé les Guérins ou Banchet, porté au cadastre sous les numéros 846 et 846 de la section C.

2° Une propriété en nature de labour, aire à fouler et jardin, sur laquelle se trouve la maison d'habitation, composée de cuisine, chambres, écuries, greniers à fourrage, cave, basse-cour, fontaine couverte avec bassin, rigoles et toutes dépendances, appelés les Guérins ou Détrés, portée au cadastre sous les numéros 863, 864, 864, 865 bis, 865 et 864p.

Mise à prix : Cent vingt trois fr., ci . . . . . 123 francs

DOUZIEME LOT

Propriété en nature de vigne et vague appelée la Basse, portée au cadastre sous les numéros 910 et 911 de la section C.

Mise à prix : Douze francs, ci. . . . . 12 francs.

TREIZIÈME LOT

Propriété en nature de vigne appelée l'Adrech, portée au cadastre sous le numéro 969 de la section C.

Mise à prix : Quatre-vingt-dix-huit francs, ci . . . . . 98 francs.

QUATORZIÈME LOT

Propriéte en nature de labour appelée La Combe, portée au cadastre sous le numéro 1086 de la section C.

Mise à prix : Cent francs, ci. . . . . 100 francs.

QUINZIÈME LOT

Partie de propriété en nature de terre labourable appelée le Villard, portée au cadastre sous le numéro 804p. de la section C.

Mise à prix : Cent dix-sept francs, ci . . . . . 117 francs.

Ces immeubles ont été saisis :

A la requête du sieur GROS Louis propriétaire domicilié et demeurant à Tallard, ayant pour avoué Me Gaston BEINET.

Contre le sieur Martin VINCENT propriétaire cultivateur, domicilié et demeurant à Venterol.

Ils ont été adjugés à l'audience du douze janvier courant mois à divers et surenchérisseur le quinze janvier par M. Joseph Nuiry, propriétaire à Venterol.

Pour plus amples renseignements confronts et contenances, s'en référer au cahier des charges et aux premières affiches.

Il est déclaré conformément à l'article 685 du code de procédure civile modifié par la loi du 21 mai 1858, que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis inscription sur les immeubles saisis pour raison d'hypothèques légales devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

La vente aura lieu aux clauses et conditions du cahier des charges déposé au greffe du tribunal civil de Sisteron et en outre à la charge des frais de la surenchère.

Sisteron, le 20 janvier 1898.

Gaston BEINET.

Dûment enregistré.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à *M. Vincent*, 8, place Victor Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

A CÉDER
DE SUITE
pour cause de santé
MAGASIN DE VERRERIE
CRISTAUX. FAYENCES, PORCELAINES

S'adresser à M. FERRON
Traverse de la Place

GUERISON DES HERNIES

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS
BANDAGES SANS RESSORTS, brevetés s.g.d.g.

Que de boniments la réclame n'a-t-elle pas suscités pour faire croire à l'excellence de tels ou tels produits, à la supériorité de telle ou telle méthode de traitement sur la méthode concurrente ? Aussi, le public devenu sceptique avec raison, demande-t-il des actes au lieu de vaines paroles. C'est pour cela que nous engageons les personnes à venir voir de leurs yeux le nouveau bandage, dû aux patientes recherches, aux laborieuses études scientifiqnes et à la longue expérience pratique de l'éminent spécialiste herniaire M. J. GLASER, qui seul a su résoudre ce problème insoluble jusqu'à lui, la guérison de la Hernie, la plus dangereuse de toutes les infirmitées qui atteignent l'humanité.

La nouvelle invention de M. J. GLASER, consiste en une ceinture sans ressort d'acier ni élastique, et souvent sans pelote, qui dépasse tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, elle se porte nuit et jour sans gêne et ne peut se déplacer. La hernie étant maintenu ainsi les muscles de l'anneau se resserrent et le mal est appelé à disparaître, surtout chez les sujets vigoureux. Tels sont les avantages de la ceinture Glaser. Nous dirons simplement à nos lecteurs de ne pas confondre un homme de science qui a sacrifié la moitié de son existence pour étudier cette spécialité avec de prétendus guerisseurs ayant aucune connaissance scientifique.

M. GLASER, dans sa propriété à Héricourt (Haute-Saône), a déjà rendu d'immenses services à l'humanité, il en rendra encore de plus grands à l'avenir ; et il vient de le prouver avec éclat ; aussi engageons-nous vivement nos lecteurs interessés à profiter de son passage en allant le consulter à :

Manosque, le 5 Février. hôtel Pascal.
Digne, le 6 Fév. hôtel du Commerce.
Sisteron, le 7 Fév. hôtel de la Mule Blanche, jusqu'à 3 heures de l'après-midi.

Envoyer 60 centimes pour recevoir la brochure.

N. B. — Maisons à Troyes, à Mulhouse et à Dijon.

AUX SOURDS

Une dame riche, qui a été guérie de sa surdité et de bourdonnements d'oreille par les Tympans artifiels de Dr. Nicholson, a remis à son institut la somme de 25.000 francs afin que toutes les personnes sourdes qui n'ont pas les moyens de se procurer les Tympans puissent les avoir gratuitement. S'adresser à A. T. Hale, secrétaire, 22, St. Bride Street, Londres, E. C.

58 années de succès
Grand Prix, exposition universelle Lyon 1894
Grand Prix exposition universelle Bordeaux 1895

HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY
Exposition nationale ROUEN 1896
Exposit. universelle BRUXELLES 1897

ALCOOL de MENTHE **DE RICQLÈS**

Le seul Alcool de Menthe Véritable

Souverain contre indigestions, maux d'estomac, de nerfs, de cœur, de tête et contre grippe et refroidissements ; excellent aussi pour la toilette et les dents

REFUSER LES IMITATIONS
EXIGER LE NOM DE RICQLÈS

Guerre à l'Anémie!
FER GAFFARD
(Poudre de Fer sucré soluble)
LE ROI DES FERRUGINEUX
Le plus pur, le plus soluble, le plus agréable, le plus actif et le meilleur marché. — Prix : 2f50 le Flacon
DÉPÔT : PHARMACIE CENTRALE du NORD, 132 et 134, Rue Lafayette, Paris, et toutes pharmacies

Dépôt à Sisteron, chez M. LAUGIER, Pharmacien.

Le gérant : Aug. TURIN.

© VILLE DE SISTERON

Anciennes Maisons MICHEL et ASTIER fils

LIBRAIRIE — PAPETERIE — RELIURE

Vve AUBERT ET Cie Successeurs

SISTERON (B-ALPES)

Madame Veuve AUBERT, à l'honneur d'informer le public qu'elle vient d'acquerir le fonds de Librairie-Papéterie de M. Astier fils. Comme par le passé, les nombreux clients de cette Librairie, seront assurés d'y trouver un assortiment complet de fournitures pour les Ecoles, Bureaux et Administrations.

Madame Veuve AUBERT remercie d'avance les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

MANUFACTURE DE CHAPEAUX

FEUTRE & MERINOS

NOËL CLÉMENT

SISTERON, (Basses-Alpes)

FORMES de CHAPEAUX - FEUTRE et PAILLE

FOURNITURES POUR MODES — DÉPOT DE ROTINS

CASQUETTES ET BERRETS

OUTILLAGE INDUSTRIEL et d'AMATEURS | **TOURS** de tous Systèmes | **MACHINES** à découper

SCIERIES alternatives, circulaires et à ruban, *Mortaiseuses, Machines à Percer.* — OUTILS de toutes sortes, Français, Anglais et Américains. pour MÉCANICIENS, MENUISIERS, TOURNEURS, etc. AMATEURS. — BOITES D'OUTILS SCIES, BOIS, DESSINS et toutes Fournitures pour le Découpage, le Tour, la Sculpture, etc. *Nouveau TARIF-ALBUM* (320 p. 350 gravures) franco 0 85 c. **A. TIERSOT** Constructr Brev. à PARIS 16, Rue des Gravilliers. Hors Concours, Membre du Jury aux Expositions de *PARIS 1890-1891-1892-1893.*

Spécialité de Travaux de Luxe et d'Affiches en Couleur

LA MAISON SE RECOMMANDE PAR LES SOINS DES TRAVAUX qui lui sont CONFIÉS

MERCERIE BONNETERIE

HENRI REBATTU

SISTERON (Basses-Alpes)

GRAND CHOIX DE

COURONNES MORTUAIRES

PERLES et MÉTAL

ARTICLES FUNERAIRES EN TOUS GENRES

PRIX MODERES

FOURNITURES GÉNÉRALES POUR CONSTRUCTIONS

L. LEON

Maître-Charpentier, maison Armand, route de Noyers

SISTERON (Basses-Alpes)

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Bois de Charpente et de Menuiserie, Parquets en Bois du Nord et Pitch-Pin, Briques, Tuiles, Ciments, Chaux, Plâtres, etc.

Charbon de Pierre: Gros, 2 fr. les 100 kil.; Détail: 2 fr. 25

CHARBON DE BOIS

FER BRAVAIS

TONIQUE et RECONSTITUANT

ADOPTÉ PAR TOUTES LES CÉLÉBRITÉS MÉDICALES DU MONDE ENTIER. — Exiger la Véritable Marque

---

APÉRITIFS, LIQUEURS & COGNACS

CUSENIER

LA PREMIÈRE MARQUE DU MONDE

21 USINES ET COMPTOIRS FRANCE ET ÉTRANGER

Direction: 226, Boulevard Voltaire, Paris

Impressions

COMMERCIALES ET DE LUXE

CIRCULAIRES

Têtes de Lettres

BROCHURES

Lettres de Mariage

DE NAISSANCE

et de Décès

PRIX-COURANT

ENVELOPPES

IMPRIMERIE NOUVELLE

SISTERON (B. A.)

AUG. TURIN

Cartes de Visite & d'Adresse

IMPRIMÉS POUR MAIRIES

Affiches de toutes dimensions

La Maison se charge de faire exécuter toutes les *Impressions Lithographiques*

LIVRAISONS RAPIDES — PRIX MODÉRÉS

Impressions

COMMERCIALES ET DE LUXE

FACTURES

Livres à Souche

REGISTRES

Labeurs

PROSPECTUS

MANDATS

Etiquettes en Couleurs

VARIÉES

MACHINES A COUDRE

De Tous Systèmes

Bicyclettes en Tous Genres

ATELIER DE RÉPARATIONS

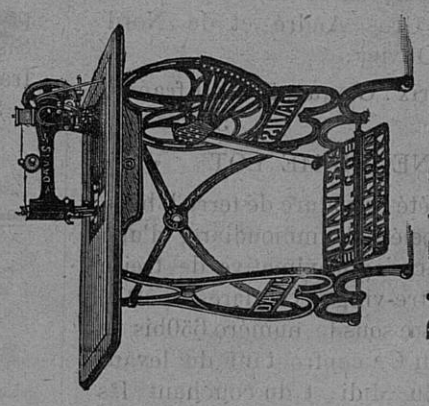

Prix Très Réduits

L. ROUBAUD

HORLOGER-ELECTRICIEN

Rue de Provence, SISTERON

Vente et Location de Mandolines

LOUIS FIDÈLE

Route de Noyers — Sisteron

Bois de Construction et de Menuiserie, Briques, Plâtres, Ciment, Chaux, Tuiles et Malons.

Fournitures Générales pour Maçonnerie

Au Nouveau Magasin

de Chaussures

A. GUIGUES

—(Rue Deleuze, SISTERON)—

On trouvera au Nouveau Magasin de Chaussures tous les genres faits jusqu'à ce jour, commandes et confections pour hommes et pour dames, fillettes et enfants a des prix très modérés.

La maison se charge de toutes les réparations de chaussures.

Toute personne qui achètera une paire de chaussures au Nouveau Magasin A. GUIGUES, aura droit à un billet de la tombola.

ON DEMANDE un Ouvrier Cordonnier et un Apprenti.

PURIFIEZ L'AIR

en brûlant du PAPIER d'ARMÉNIE

Le meilleur Désinfectant connu.

L'emploi du PAPIER D'ARMÉNIE au point de vue de l'hygiène des habitations, est un véritable service public.

EN VENTE PARTOUT

Gros: A. PONSOT, 8, Rue d'Enghien, Paris. *Echantillons gratis.*

VÉRITABLES GRAINS de Santé du docteur FRANCK

Contre la **CONSTIPATION** *et ses conséquences:* EMBARRAS GASTRIQUE, MIGRAINE, CONGESTIONS, etc.

PURGATIFS, DÉPURATIFS, ANTISEPTIQUES

EXIGER les VÉRITABLES avec l'*Etiquette* ci-jointe en 4 couleurs et le NOM du DOCTEUR FRANCK

1 fr. 50 la 1/2 Boîte (50 grains); 3 fr. la Boîte (105 grains).

Notice dans chaque Boîte. — DANS TOUTES LES PHARMACIES.

VÉRITABLES GRAINS de Santé du docteur FRANCK

GRATIS

Pour vulgariser ses

Magnifiques Portraits

AU CRAYON-FUSAIN

La SOCIÉTÉ ARTISTIQUE de PORTRAITS (le plus grand établissement en France de reproductions artistiques) fera à tous ceux qui enverront une photographie, un agrandissement grandeur naturelle fini au crayon-fusain d'une valeur réelle de 75 francs, ***absolument gratis;*** pourvu que cette annonce soit détachée et retournée avec la photographie d'ici 20 jours à partir de cette date du journal, à M. TANQUEREY, directeur de la Société Artistique de Portraits en son hôtel particulier, *9, Rue de Saint-Pétersbourg, Paris.* — La photographie vous sera retournée intacte avec le grand portrait.

Ecrire votre nom et adresse au dos de votre photographie.

Le Gérant, Vu pour la légalisation de la signature ci-contre Le Maire

© VILLE DE SISTERON